

## [Focus] Le data mining et le système déclaratif en droit fiscal

N0835B3C



par Ghizlane Loukili, Docteur en droit privé, spécialité droit du numérique

le 05 Novembre 2024

**Mots-clés** : data mining • algorithmes • administration fiscale • système déclaratif

Le data mining peut être appréhendé comme une technique de collecte de données significatives par le biais d'algorithmes [1]. Cette méthode permet une analyse massive des données qui sont passées au crible par des algorithmes qui détectent des anomalies fiscales préalablement ciblées.

Les données exploitées proviennent des documents comptables émis par les entreprises telles que les factures, les tickets de caisse, les documents internes, les déclarations fiscales, mais ces données proviennent également et surtout des fichiers de données patrimoniales, foncières, professionnelles, personnelles des redevables disponibles à la DGFIP [2].

En droit fiscal, le **data mining** ou exploration de données et le **système déclaratif** jouent un rôle central dans la gestion et le contrôle de la collecte des impôts, ainsi que dans la lutte contre la fraude fiscale.

### I. Le système déclaratif en droit fiscal français

Le **système déclaratif** est un principe fondamental en droit fiscal en France. Il repose sur le fait que les contribuables, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, sont responsables de déclarer leurs revenus, leurs activités ou leurs bénéfices. L'administration fiscale vérifie ensuite la véracité de ces déclarations, mais l'initiative de la déclaration incombe aux contribuables.

#### Fonctionnement du système déclaratif

Chaque année, les contribuables doivent remplir et soumettre leurs déclarations fiscales (par exemple, la déclaration d'impôt sur le revenu, la TVA pour les entreprises, l'impôt sur les sociétés). La responsabilité repose sur les déclarants pour que les informations soient exactes et complètes. Le système déclaratif repose sur un principe de confiance établi entre l'administration fiscale et les contribuables.

#### Contrôle par l'administration

L'administration fiscale dispose de plusieurs moyens pour contrôler les déclarations, notamment via des contrôles sur pièces ou sur place. C'est dans ce cadre que le **data mining** intervient.

### II. Le data Mining en Droit fiscal français

Le **data mining** est une technique de collecte et d'analyse de grandes quantités de données, utilisée pour identifier des modèles, des anomalies et des comportements atypiques qui pourraient indiquer des fraudes fiscales. L'administration fiscale, notamment la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), utilise de plus en plus ces outils pour renforcer l'efficacité

des contrôles fiscaux.

## Cadre juridique du data mining fiscal

Le recours au data mining par l'administration fiscale est encadré juridiquement, notamment par la loi de finances pour 2020. Cette loi autorise explicitement l'administration fiscale à utiliser des techniques de traitement de données pour analyser des informations issues de sources publiques en ligne, y compris des réseaux sociaux, afin de détecter des anomalies fiscales :

- **LPF, art. L. 10 N° Lexbase : L3156KWS** : l'administration peut traiter de manière automatisée les données qu'elle collecte pour détecter des manquements aux obligations fiscales ;
- depuis sa première mise en œuvre dans le cadre de l'expérimentation prévue par l'article 154 de la loi de finances pour 2020 le data mining a su démontrer toute sa redoutable efficacité[3].

## Objectifs du data mining

Le but principal est de cibler les contribuables susceptibles de ne pas respecter leurs obligations fiscales en fonction de comportements anormaux, comme des incohérences entre le niveau de vie apparent et les revenus déclarés. Ces données proviennent de multiples sources, notamment les déclarations fiscales, les informations bancaires, ou même des plateformes numériques et des réseaux sociaux.

## Développement des outils d'intelligence artificielle

L'administration fiscale française s'appuie également sur des **algorithmes d'intelligence artificielle (IA)** qui permettent d'affiner les contrôles fiscaux en identifiant des tendances et en détectant automatiquement les fraudes potentielles. Ce type de surveillance des contribuables a notamment été introduit dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale internationale et l'évasion fiscale.

## Limites et encadrement de la pratique

L'usage du data mining est strictement encadré pour éviter les dérives, notamment en matière de protection des données personnelles. Le **Règlement général sur la Protection des Données (RGPD)** s'applique, et l'administration fiscale doit garantir la confidentialité des informations traitées et respecter les droits des contribuables en matière d'accès à leurs données.

## III. Interaction entre le système déclaratif et le data mining

Le **data mining** renforce le **système déclaratif** en droit fiscal, en permettant à l'administration fiscale de vérifier plus efficacement les informations fournies par les contribuables. Au lieu de procéder à des contrôles aléatoires, les technologies de data mining permettent un meilleur **ciblage des contribuables à risque**, optimisant ainsi les ressources de l'administration.

## Lutte contre la fraude fiscale

Le système déclaratif a des faiblesses inhérentes, car il repose sur la bonne foi des contribuables. Le data mining permet de combler ces failles en détectant automatiquement des signaux indiquant de possibles fraudes. Cela concerne notamment :

- les montages fiscaux complexes ;
- les transferts de fonds à l'étranger ;
- les incohérences entre les dépenses apparentes et les revenus déclarés.

## Renforcement de la transparence fiscale

L'utilisation du data mining contribue également à accroître la transparence fiscale, en incitant les contribuables à être plus rigoureux dans leurs déclarations, sachant que l'administration fiscale peut repérer les incohérences.

Le cadre juridique du data mining en fiscalité repose sur des **règles strictes** :

- **protection des données personnelles** : les données dites « sensibles » (origine ethnique, opinions politiques, etc.) doivent être **détruites sous 5 jours**, sauf si elles ;
- **Transparence et droits des contribuables** : les contribuables ont un droit d'accès aux données collectées et un droit de rectification. Toutefois, le **droit d'opposition** à la collecte de ces données ne s'applique pas, afin de ne pas compromettre la lutte contre la fraude fiscale.

### Garanties et limites

Malgré l'efficacité du data mining, le dispositif soulève des **inquiétudes** quant au respect des libertés individuelles, notamment à travers les données collectées sur les plateformes numériques. Pour cela, le Conseil constitutionnel a imposé des **garanties**, comme l'interdiction d'utiliser la **reconnaissance faciale** et l'obligation d'une étude d'impact avant chaque collecte massive de données plus facilement.

## IV. Perspectives et Défis

### Opportunités

Le recours croissant au data mining et à l'intelligence artificielle dans la gestion fiscale permet à l'administration de :

- mieux détecter les fraudes fiscales ;
- réduire le coût et le temps des contrôles ;
- améliorer la collecte des impôts en ciblant les fraudeurs plutôt que les contribuables respectueux des règles.

### Défis

Le principal défi concerne la **protection des données personnelles** et la **protection de la vie privée**, particulièrement en raison des nouvelles capacités de collecte de données par l'administration. Le risque de surveillance excessive doit être équilibré par un cadre juridique clair et le respect des libertés individuelles.

En résumé, en France, le **data mining** renforce considérablement l'efficacité du **système déclaratif fiscal**, en permettant à l'administration de mieux cibler les contribuables et de détecter les fraudes fiscales avec des outils plus performants. Cependant, l'utilisation de ces techniques doit être encadrée de manière stricte afin de respecter les droits des contribuables et garantir une protection adéquate des données personnelles.

Les lois actuelles et futures devront trouver un équilibre entre une utilisation efficace de ces technologies et la protection des droits fondamentaux des citoyens.

En **2024**, le cadre juridique du **data mining** et du **système déclaratif** en droit fiscal français continue de se renforcer pour lutter contre la fraude fiscale, tout en s'assurant de respecter les droits des contribuables, notamment en matière de vie privée et de protection des données personnelles.

[1] B. Thevenet, Répertoire de droit pénal et de procédure pénale, Fraude fiscale : délit général – Contrôle fiscal , Fiche d'orientation Dalloz : Lexis Pratique Fiscal , fasc. F-9170. – Délit de fraude fiscale et délits spéciaux ; Le délit de fraude fiscale : Fiche pratique n° 2871.

[2] P. Januel, Le Sénat propose des ajustements à la lutte contre la fraude fiscale, Dalloz actualité, 28 oct. 2022.

[3] Délibération CNIL n° 2019-114, 12 septembre 2019, portant avis sur le projet d'article 9 du projet de loi de finances pour 2020 **N° Lexbase : X4503CHA**.